



commissaire
aux comptes

Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia

AUDIT et CONSEIL Patrick BADO

A.E.C. Patrick BADO

S.A.S. au Capital de 5 000 €uros

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Aix-en-Provence-Bastia

***Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation
de la SARL « A VOS SOUHAITS »
en Société par Actions Simplifiée***

Relatif à

SARL « A VOS SOUHAITS »

Siège social : 2273, RTE de la CORNICHE

Quartier BOULOURIS RES. L'ETOILE

83700 – SAINT-RAPHAEL

Siret : 512 963 570 00027 code NAF : 88.10A

RCS : Fréjus : 812 963 570

N° de gestion : 2009 B 00517

Siège social : 856, Chemin de la Peirouard 83510 – LORGUES

 04 94 60 33 01 patrick@aecbado.fr

Siret : 810 403 824 00016

Code APE : 6920Z

A l'associé unique de **la SARL « A VOS SOUHAITS »**,

En ma qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-3 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224 - 3 du même code par décision de l'associé unique en date du **16 juin 2026**, j'ai établi le présent rapport unique afin :

- De vous présenter mon analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.
- Ma mission prend fin avec le dépôt du présent rapport, il ne m'appartient pas de mettre le présent rapport à jour pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature.
- La transformation prendra effet à la date de la décision de l'associé unique approuvant l'opération de transformation.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation. La synthèse de cette analyse est la suivante :

La situation de votre Société, telle qu'elle est analysée ci-dessous, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité de l'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- **Les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaître un chiffre d'affaires de 1 350 725 €uros, des capitaux propres (résultat inclus) à hauteur de 299 895 €uros, un endettement d'un montant de 205 885 €uros, et une situation financière saine ;**
- **Il ne m'a été communiqué aucun élément qui puisse contribuer à une dégradation de l'activité. Aucune distribution de dividendes n'a eu lieu entre la date de la situation comptable et la date du présent rapport ;**

Conclusion

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social ni sur les avantages particuliers, aucun avantage particulier n'étant stipulé.

*Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres d'une valeur de **299 885 €uros** est au moins égal au montant du capital social fixé par les statuts à **5 000,00 €uros**.*

Fait à Lorgues, le 20 juin 2026

AUDIT-ET- CONSEIL Patrick BADO
Patrick BADO
Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence-Bastia



Siège social : 856, Chemin de la Peirouard 83510 – LORGUES

 04 94 60 33 01 patrick@aecbado.fr

Siret : 810 403 824 00016

Code APE : 6920Z

CAT SARL A VOS SOUHAITS 3/3